

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 12 JUILLET 2023

DELIBERATION N°2023.00390

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - FINANCEMENT DES PROJETS DES PROPRIETAIRES AU TITRE DES PROGRAMMES D'INTERET GENERAL DE SAINT-ETIENNE METROPOLE

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 06 juillet 2023

Nombre de membres en exercice : 70

Nombre de présents : 46

Nombre de pouvoirs : 14

Nombre de voix : 60

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, M. Denis CHAMBE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Frédéric DURAND, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,
Mme Françoise BERGER donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Christian DUCCESCHI donne pouvoir à Mme Frédérique CHAVE,
M. David FARA donne pouvoir à M. Julien LUYA,

RECU EN PREFECTURE

Le 25 juillet 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20230712-D20230039010

Date de mise en ligne : 25 juillet 2023

M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. François DRIOL,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Patrick BOUCHET,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Philippe PORCHEROT donne pouvoir à M. Jean-Alain BARRIER,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS

Membres titulaires absents excusés :

M. Eric BERLIVET, M. André CHARBONNIER, M. Jordan DA SILVA,
M. Fabrice DUCRET, M. Jérôme GABIAUD, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
M. Bernard LAGET, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 12 JUILLET 2023

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - FINANCEMENT DES PROJETS DES PROPRIETAIRES AU TITRE DES PROGRAMMES D'INTERET GENERAL DE SAINT-ETIENNE METROPOLE

Par délibération du Conseil de Communauté du 11 mai 2017, Saint-Etienne Métropole a validé la mise en place de deux Programmes d'Intérêt Général (PIG) visant l'amélioration de l'habitat privé ancien : un PIG sur la ville de Saint-Etienne et un PIG sur le reste du territoire.

Ces PIG ont fait l'objet d'un partenariat élargi dans le cadre de deux conventions signées le 21 novembre 2017 entre Saint-Etienne Métropole, l'Etat, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), le Département de la Loire, la Caisse d'Allocation Familiale de la Loire, l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes et Action Logement.

Les deux PIG ont pour objectif d'accompagner les propriétaires sous conditions de ressources dans la réhabilitation de leurs logements sur une période de 5 ans. Pour cela, un accompagnement gratuit pour les propriétaires est mis en place pour favoriser la concrétisation des projets de travaux sur six thématiques : accession à la propriété, lutte contre la précarité énergétique, adaptation des logements à la perte d'autonomie, traitement de l'habitat indigne et dégradé, traitement des petites copropriétés dégradées et soutien à l'offre locative dans des secteurs ciblés.

Saint-Etienne Métropole a validé une participation financière pour l'aide à la réalisation des travaux par les propriétaires. Ces aides aux travaux font l'objet de programmations établies en fonction de l'avancement des opérations.

La présente programmation concerne un projet sur la commune de Saint-Chamond.

Le montant de la participation financière de Saint-Etienne Métropole s'élève à 1 000 € pour un montant global de travaux de 7 149 € HT.

Ce projet a fait l'objet d'une demande de subvention signée par le bénéficiaire dans laquelle sont précisées les modalités de versement de la participation financière et les engagements du bénéficiaire. Il est précisé que ce projet a été déposé et accompagné avant la date de fin des conventions de PIG (novembre 2022).

Les bénéficiaires de la prime «énergie» et «accession» pourront bénéficier d'un paiement anticipé sur présentation des pièces justifiant le paiement d'une partie de leurs travaux.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- approuve le projet présenté au titre des deux programmes d'intérêt général de Saint-Etienne Métropole,
- acte le montant de la participation financière de Saint-Etienne Métropole à hauteur de 1 000 €,
- la dépense correspondante sera imputée sur le budget habitat et cohésion sociale de l'exercice 2023 et des exercices suivants, article 20422, chapitre 20.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La secrétaire de Séance,

A blue ink signature consisting of a circle with a horizontal line through it and a vertical line extending upwards from the center.

Siham LABICH
4^{ème} Vice-Présidente

Le Premier Vice-Président,

A large, stylized blue ink signature that forms a large loop and extends upwards.

Hervé REYNAUD

PROJETS PRESENTES AU TITRE DES DEUX PROGRAMMES D'INTERET GENERAL							
DE SAINT-ETIENNE METROPOLE							
Sur les bases des modalités de financement approuvées en Conseil de Communauté du 11 mai 2017 définies dans les conventions partenariales des							
Programmes d'intérêt Général et en application des règles de financement de l'Anah en vigueur, sont proposés les projets suivants							
Thématique	N° dossier	Nom des propriétaires	Commune de l'opération	Plan de financement prévisionnel des travaux			% Gain Economie et/ou classe énergétique après travaux
				Prix de revient des travaux - HT	Montant de la subvention ANAH	Montant de la subvention Saint-Etienne Métropole	
Eco-Prime	2023.PIG.045	M. et Mme COTTARRE	SAINT-CHAMOND	7 149 €	5 789 €	1 000 €	48 % Classe : D
TOTAL				7 149 €	5 789 €	1 000 €	

